



Bordeaux, le 29 mars 2020

## Coronavirus : point de situation

### Mesures de prévention et prise en charge de cas Covid-19 dans les communautés de gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en place depuis plusieurs jours, par l'intermédiaire de ses délégations départementales, des mesures renforcées d'accompagnement des communautés des gens du voyage présentes dans notre région.

Il s'agit, via les acteurs habituels de la médiation sanitaire engagés auprès de ces communautés, de **diffuser largement les recommandations sanitaires et de confinement**, mais également de mettre en œuvre des actions efficaces dès la détection des premiers cas suspectés ou confirmés afin de limiter la propagation de l'épidémie.

**Dans chaque communauté présente sur leur territoire**, les délégations départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ont **identifié un référent**. Un travail est mené en lien avec les **associations de médiation sanitaire habituelles pour que les consignes sanitaires (gestion des gestes de barrières, nécessité de stopper les déplacements, maintien des distances de sécurité, ...) soient bien appliquées**. Les préfetures, les élus et les acteurs de santé du territoire sont bien sûr associés pour favoriser l'application de l'ensemble de ces mesures.

Quand un cas suspect ou confirmé de Covid-19 est identifié, un appui peut être apporté pour **faciliter l'accès à une consultation médicale**. Un médecin de l'ARS Nouvelle-Aquitaine prend contact avec la personne **pour la mettre à l'isolement et lui réexpliquer les gestes barrières stricts à appliquer** et la nécessité d'appeler le 15, sans se déplacer aux services des urgences, si des signes de détresse respiratoire apparaissent. L'ARS fournit également des masques pour garantir la prévention autour de la personne identifiée et des personnes contacts.

**Si plusieurs cas sont confirmés, des mesures de prévention et d'anticipation sont immédiatement déployées**. Il s'agit notamment de s'assurer de la **non mobilité de la communauté** en lien avec la préfecture et les élus, de la **diffusion large des messages de prévention** (respect absolu du confinement et de l'isolement, application stricte des règles barrières, formation à l'usage des masques). **Une équipe mobile sanitaire** (Permanence d'accès aux soins de santé) du centre hospitalier ou de la clinique de proximité **peut être mobilisée**, en complément des interventions du médecin généraliste et des associations de médiation sanitaire référents. Il est également vérifié que les personnes concernées (symptomatiques et à risques) disposent d'un moyen de communication pour pouvoir alerter d'une possible aggravation de la situation.

## Alerte danger : automédication hydroxychloroquine et risque de toxicité cardiaque

Des cas de toxicité cardiaque ont été signalés en Nouvelle Aquitaine suite à des prises en automédication de Plaquenil® (hydroxychloroquine) face à des symptômes évocateurs du Covid-19, ayant parfois nécessité une hospitalisation en réanimation. Face à ce constat, l'ARS Nouvelle-Aquitaine alerte sur les dangers de l'hydroxychloroquine qui ne doit en aucun cas être prise en automédication.

L'hydroxychloroquine est indiquée aux personnes souffrant de lupus, de polyarthrite rhumatoïde ou encore, à titre préventif, pour les allergies au soleil (lucite), sur prescription médicale obligatoire uniquement. Cette molécule n'est pas anodine car elle peut provoquer des troubles du rythme cardiaque graves pouvant être fatals. La prescription de cette molécule est systématiquement accompagnée d'une surveillance médicale (notamment par monitoring cardiaque) permettant d'adapter son dosage et de limiter ainsi les risques. Associée à d'autres médicaments (ex : neuroleptiques, antidépresseurs, diurétiques, anti-arythmiques, macrolides dont l'azithromycine...) ou si le patient souffre d'une baisse de potassium dans le sang, ce risque est fortement majoré.

**Comme pour tout médicament, il est indispensable pour les patients de respecter la prescription médicale et de ne pas l'associer à d'autres médicaments sans avis médical.**

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, un décret<sup>(1)</sup> encadre la mise à disposition de l'hydroxychloroquine et son association avec d'autres traitements en établissements de santé après décision de plusieurs professionnels. Ces associations de médicaments nécessitent une surveillance médicale adaptée du fait des risques de toxicité cardiaque. L'efficacité de cette prescription dans le cadre du Covid-19 est en cours d'évaluation.

**Il est primordial que ces recommandations soient respectées pour éviter la survenue d'événements indésirables graves mais aussi des hospitalisations en réanimation qui sont actuellement précieuses.**

La déclaration des effets indésirables suspectés est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les effets indésirables sont à transmettre au centre régional de pharmacovigilance territorialement compétent ou sur le **portail de signalement des événements sanitaires indésirables** : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Le réseau des centres régionaux de pharmacovigilance a réalisé un point d'information spécifique à la chloroquine sur son site internet : <https://www.rfcrpv.fr/chloroquine-point-dinformation/>

(1) Décret n° 2020-314 du 25 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

(2) <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=787>

## Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **163 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 28 mars, ce qui porte le total à 1 520 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie.

(Pour rappel, ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville)

- **558 personnes sont actuellement hospitalisées** <sup>(1)</sup>
- **160 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** <sup>(1)</sup>
- **226 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie <sup>(1)</sup>
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 58 décès** <sup>(1)</sup> parmi les personnes hospitalisées.

<sup>(1)</sup> Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 29/03 à 14h

## Conduite à tenir

**Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :**

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Evitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

**Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :**

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

## Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui,**
- ▶ **Rester chez soi**
- ▶ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**
  - Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
  - Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
  - Se rendre auprès d'un professionnel de santé,
  - Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
  - Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

**Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)**

**La source de référence pour des informations fiables sur la situation :**

**Site du Gouvernement : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)**

**Contact presse :**

**Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60**

**[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)**